les pouſſes de ceux-ci ſont plus tendres & d'un ſuc plus agréable, ainſi que celui des fruits qu'ils produiſent; mais ayant un ſol plus rude & moins facile à percer, peut-être ont-ils beſoin de ce redoublement de force pour parvenir à s'y inſinuer. *fin.*

LETTRE

Aux Auteurs de la Gazette.

MESSIEURS,

Je ne doute pas que vous ne vous empreſſiez d'annoncer le nouvel ouvrage de M.*** intitulé : *Principes ſur le commerce des grains*, (a) & que vous ne lui donniez tous les éloges qu'il mérite. L'Auteur s'eſt déjà fait connoître avantageuſement par pluſieurs ouvrages du même genre, & les diſcuſſions auxquelles il ſe livre, contribueront ſans doute beaucoup à éclaircir le public ſur ſes véritables intérêts. Je ne trouve pas cependant qu'il ait ſuffiſamment prouvé, p. 73 & ſuivantes, que *la liberté* du commerce des grains eſt favorable aux claſſes laborieuſes; il me ſemble même qu'on pourroit lui faire de fortes objections contre l'aſſertion qu'il croit avoir établie dans ce chapitre, parce que l'Ouvrier eſt payé en argeut & non pas en grains; parce que les propriétaires des terres ne ſont que la moindre partie du nombre des perſonnes qui ſont travailler, & qui ſont en état de faire travailler l'Ouvrier; parce que, *&c. &c. &c.*

Je me trompe peut-être, mais il me paroît que M.** adopte quelques-uns des ſyſtêmes de nos prétendus Économiſtes que vous combattez, Meſſieurs, depuis quelque tems avec tant de ſuccès, & avec des armes ſi victorieuſes. Pour preuve de ce que j'avance, je citerai la page 90, où on lit *que les denrées nationales conſtituent au-dedans & au-dehors les richeſſes de l'État.* C'eſt à l'exemple de ces Économiſtes, ne vouloir pas admettre comme faiſant partie de cette maſſe de richeſſe, ni l'induſtrie, ni le travail, ni l'activité des Habitans, *&c. &c. &c.*

M.*** ſemble auſſi écarter (p. 88) toutes les mains intermédiaires entre l'Agriculteur & le Fabriquant, entre celui-ci & le Négociant exportateur; il prétend que le bas prix de la main d'œuvre occaſionné par la défenſe d'exporter les grains, ne peut ſervir qu'à favoriſer *une poignée de Manufacturiers & de Marchands.* Sans m'amuſer à relever le ton de mépris pour les Négocians & Fabriquants, qui ne ſe fait que trop ſentir dans cette page & dans les ſuivantes, je crois qu'il ſeroit très-facile d'établir que l'Auteur s'eſt groſſiérement trompé dans cet endroit. Je conviens avec lui que l'agriculture *eſt la grande manufacture qu'il importe à toutes les autres, & à toutes les claſſes d'Habitans d'entretenir dans l'état le plus floriſſant*, & que bien loin qu'elle doive être ſacrifiée au ſoutien des autres manufactures en tout ou en partie, l'adminiſtration devroit lui ſacrifier les manufactures en tout ou en partie, ſi malheureuſement elle ſe trouvoit jamais dans le cas de l'option; mais il n'en eſt pas moins vrai, & l'expérience le confirmera, que l'augmentation du prix de nos denrées, & par une conſéquence naturelle l'augmentation du prix de la main-d'œuvre, diminuera l'avantage qu'avoient dans la concurrence, nos manufactures ſur les manufactures étrangeres. Vous voyez, Meſſieurs, que ſi j'admets avec M.*** *la fauſſeté du principe que le bas prix de la main-d'œuvre ſoit utile à l'état*, (p. 86) je mets quelques reſtrictions à cette aſſertion.

Le temps ne m'a pas permis de traiter à fond toutes ces matieres; mais je ne doute pas que pluſieurs perſonnes n'entreprennent de relever ſolidement des erreurs dont je viens de donner une eſquiſſe. Elles ſont trop dangereuſes pour l'État, pour qu'on puiſſe garder le ſilence ſur des objets auſſi importans.

(a) *Ce livre ne nous eſt pas encore tombé entre les mains; nous aurons ſoin de nous le procurer, afin de pouvoir en rendre compte.*

ANNONCES DE LIVRES.

AN ESSAI ON DISEASES INCIDENTAL TO EUROPEANS. *&c.* C. A. D. *Eſſai ſur les maladies qui ſurviennent aux Européens dans les climats chauds, avec la maniere d'en prévenir les funeſtes conſéquences.* 1 vol. in-8°. diſtribué en trois parties. A Londres, chez Becket & de Hondt, dans le Strand. Prix, 5 ſchel. ou 6 ℔ de France.

Cet ouvrage, s'il eſt bien fait, doit être de la plus grande utilité pour les Colonies Européennes qui vont s'établir dans les

pays chauds, & pour les perſonnes qui vont commercer dans ces mêmes endroits.

Lettres ſur la lithotomie, pour prouver la ſupériorité du lithotome caché pour l'opération de la taille, ſur les autres inſtrumens qui ont été propoſés juſqu'à ce jour, leſquelles contiennent pluſieurs obſervations très-eſſentielles à la Chirurgie, & en particulier à l'opération de la taille. Par M. Chaſtanet, ancien Chirurgien, Aide-Major des Armées du Roi, *&c.* Maître en Chirurgie à Lille. A Paris, chez d'Houry, rue de la Vieille-Bouclerie, 1768, vol. in-8°.

Hiſtoire de la maladie du ſieur Serouge, Maître Patiſſier à Paris, âgé de 72 ans, attaqué de la pierre, avec quelques obſervations ſur des notes inſérées au bas des pages d'un écrit imprimé, qui a pour titre, *Mémoire de M. le Cat*, Chirurgien à Rouen, *&c.* contre *M. Dageſt*, Chirurgien Major, *&c.* imprimé chez Gueffier, à Paris, 13 p. in-4°.

Cette brochure ſe trouve auſſi chez d'Houry.

La taille eſt, comme on ſçait, une des opérations les plus délicates de la Chirurgie, à cauſe des funeſtes accidens qui peuvent réſulter d'une mauvaiſe opération. Le Frere Coſme, Feuillant, s'eſt attaché depuis un grand nombre d'années à cette partie, & il a inventé ou renouvellé, ſi l'on veut, un inſtrument plus commode & plus ſûr que ceux dont on s'étoit ſervi juſqu'alors. Les ſuccès qu'il a eus lui ont attiré la jalouſie de quelques perſonnes. On a beaucoup écrit de part & d'autre depuis près de vingt ans, & la querelle n'eſt point encore terminée. Comme malheureuſement un trop grand nombre de perſonnes ſont attaquées de la pierre, nous avons cru devoir publier les deux ouvrages dont on vient de voir les titres, afin qu'on ſçache à qui pouvoir ſe confier, ſi l'on eſt dans le cas d'une opération. Nous laiſſons au Journal de médecine à traiter cette matiere à fond.

COMMERCE.

De Stockholm, *le 1^er^ Juillet 1768.*

LA nouvelle Compagnie des Indes eſt informée que les deux Vaiſſeaux, le *Louiſe Ulrique*, & le *Prince Frideric*, les premiers qu'elle ait envoyés à la Chine, ſont arrivés de Kang-tong à Gothembourg, le 16 de Juin. La vente de leur cargaiſon eſt fixée au 4 Août prochain.

LETTRE

Du ſieur Thillaye, Pompier privilégié du Roi, demeurant à Rouen, aux Auteurs de la Gazette du Commerce. (a)

Messieurs,

Puiſque vous avez jugé à propos d'inſérer dans la Gazette du 21 Juin dernier, ma lettre au ſujet de mes pompes, j'ai tout lieu de croire que vous en avez ſenti l'utilité. Le ſieur Balanche, Contrôleur Général des pompes de M. de Linieres, en a ſans doute porté un Jugement contraire, puiſqu'il y a fait une réponſe qu'on lit dans vos Gazettes N°. 53 & 54.

L'impartialité dont vous faites profeſſion, vous engagera ſans doute à publier cette lettre-ci, en attendant que je puiſſe répondre aux écrits que le ſieur Balanche doit publier dans le Mercure.

Je n'employerai cette fois-ci que le témoignage de M. Baré de S. Venant, du Cap, & je ne répéterai que ce qui a été inſéré dans les affiches Américaines des 2, 5 & 4 Mars de l'année derniere.

Le public jugera ſi M. Baré de S. Ve-

(a) *Le public eſt trop intéreſſé à trouver d'excellentes pompes, ſur-tout dans le cas d'incendie, pour que nous négligions de lui faire connoître tout ce qui y a rapport. Celles de M. Tillaye jouiſſoient avec juſtice de la plus grande réputation, lorſque M. de Linieres en inventa de nouvelles, qui paroiſſent d'autant plus commodes qu'il n'y a point d'engorgement à craindre. Le public s'eſt alors partagé entre ces deux rivaux, & ce partage a occaſionné une eſpece de diſpute qui s'eſt élevée entr'eux. Il eſt à deſirer qu'elle ne ſerve qu'à augmenter leur émulation & le public ne peut qu'y gagner; mais nous penſons que cette diſpute, qui ne doit être que de pur méchaniſme, deviendroit très-blamable ſi elle dégénéroit en perſonnalités. Au reſte nous augurons trop bien de ces deux Méchaniciens pour avoir une telle crainte.*

nant eſt un prétendu Méchanicien, un demi-connoiſſeur, ſans talens, jaloux des productions d'autrui, diſpoſé à les dénigrer, & aveuglé par l'amour propre. M. Baré de S. Venant, a des principes, il ſçait raiſonner, & ſa démonſtration ne craint point la critique.

OBSERVATIONS.

Sur l'effet des pompes de M. de Liniere, ſuivant l'extrait inſéré dans les Affiches du 11 de ce mois, tiré de la Gazette du commerce de France, du Mardi 18 Novembre 1766, par M. Baré de S. Venant, au Cap.

» Les nouvelles aſſertions ſur les produits » énoncés des pompes inventées par M. *de* » *Liniere*, intéreſſent trop le public pour » ne pas m'efforcer à mettre au grand jour » l'impoſſibilité que leſd. pompes puiſſent » produire les effets annoncés. Outre les » preuves que j'entreprends de donner ici, » & que je rendrai les plus ſimples que je » pourrai, pour être entendues de tout le » monde, on peut voir ce que dit l'Obſer- » vateur anonyme, qui a très-bien analyſé » ces mêmes pompes ſur les affiches des 3 » & 10 Décembre de l'année derniere.

» Ce n'eſt pas qu'il ſoit poſſible de dou- » ter en aucune façon de la capacité des ſix » Académiciens qui ont été appellés, dit-on, » par M. le Duc de Praſlin, pour examiner » avec lui, & être témoins des produits » annoncés; mais c'eſt que je ſuis obligé » de douter par principes, que jamais des » Académiciens aient vu, examiné & re- » connu ces mêmes produits, puiſqu'ils ſont » contraires aux loix du mouvement, qui » ſont invariablement les mêmes par toute » la terre: car à moins que les ſept hommes » dont on parle, ne ſoient des gens d'une » force giganteſque & ſupérieure, & qu'ils » n'ayent agi pendant la minute d'épreuve » avec un effort extraordinaire, j'aſſure qu'il » eſt auſſi impoſſible de donner par un travail » continu, & avec des hommes tels qu'on » en trouve par toute la terre, tels que ceux » qu'on emploie ordinairement dans les tra- » vaux pénibles, & qui ne doivent pas être » foibles, pour reſiſter pendant deux heu- » res de ſuite à élever un poids de 25 livres, » & lui faire parcourir un eſpace de 1000 » toiſes à l'heure; il eſt auſſi impoſſible, » dis-je, qu'ils puiſſent donner les produits » annoncés, qu'il eſt impoſſible que deux » fois deux ne donnent pas quatre.

» On ſera peut-être étonné que je m'a- » viſe de juger les effets d'une machine que » je n'ai jamais vu, comme on a fait aux » obſervations des 3 & 10 Décembre de » l'année derniere: mais ſi l'on fait atten- » tion qu'il ne faut pour cela que réſoudre » un problême dont on a toutes les données » néceſſaires, on verra que ce n'eſt pas dif- » ficile.

» D'abord il eſt dit dans les affiches du 11 » Février dernier, que deux de ces pom- » pes de 4 pouces un quart de diametre, » ont donné par un ſeul & même homme, » 48 bariques d'eau, ou 24 milliers dans » une heure, mais on ne dit point à quelle » hauteur on a élevé l'eau, ce qu'il faut » chercher en conſtruiſant ce problême: » trouver à quelle hauteur un homme peut » élever 24 milliers d'eau dans une heure, » avec une force de 25 livres, & une vî- » teſſe de 1000 toiſes à l'heure, qui donne » 100 pieds par minutes, 20 pouces par » ſecondes. Je vois d'abord que la puiſſance » qui eſt 25 livres, eſt contenue 960 fois » dans la reſiſtance, qui eſt 24000 milliers. » Cela étant par les principes, pour qu'il y » ait proportion, la viteſſe de la reſiſtance » doit être contenue 960 fois dans la viteſſe » de la puiſſance; car en méchanique l'on ne » gagne rien en force qu'on ne le perde en » temps; & prenant la 960^e. partie de 3600 » ſecondes ou d'une heure, qui eſt le temps » donné, après l'avoir multiplié par vingt » pouces, qui eſt la valeur de chaque ſe- » conde, je trouve le quatriéme terme pro- » portionnel, qui eſt ſoixante & quinze pou- » ces ou 6 pieds 3 pouces; ainſi l'on aura 25 » l. effort de la puiſſance, ſont à 24000 poids » de la reſiſtance, comme 3600 ſecondes, » viteſſe donnée de la puiſſance multipliée » par 20 pouces, qui eſt ſa valeur, ou » 72000 pouces ſont à 75 pouces ou 6 pieds » 3 pouces viteſſe de la reſiſtance, ainſi l'on » peut aſſurer que dans tous les cas du pro- » blême ci-deſſus, un homme ne pourr » jamais lever 24000 milliers d'eau qu'à l » hauteur de 6 pieds 3 pouces, étant mêm » appliqué à une machine ſi parfaite qu'el » pût produire le mouvement perpétue » Ce n'eſt pas mépriſer les pompes de M

» de Linieres de les juger dans ce cas là.
La fin à l'ordinaire prochain.

LETTRE

De M. le Vieil, aux Auteurs.

MESSIEURS,

Je crois devoir prévenir le public que la mosaïque m'est devenu un objet de recherches commun avec M. Pingeron, que vous avez annoncé dans les Gaz. numéros 57 & 58. Cet Officier doit en faire avec le *composto* de Florence, & vous devez nous communiquer ses Mémoires dans les Journaux prochains. Rien de plus flatteur pour moi que de voir mon travail en concurrence avec le sien. Nous nous sommes proposés le même but sans la moindre relation; nous ne tendons l'un & l'autre qu'à réveiller l'émulation des François sur une science qu'ils ont tout-à-fait négligée, & qui a presque le même sort que la peinture sur verre qu'ils lui avoient substituée dès avant le 12^e^ siecle, qui lui ressembla si bien dans les commencemens. Mon *essai sur la peinture en mosaïque*, est sous presse. Je puis dire, après mon censeur, *qu'il pourra devenir utile*; & avec vous, Messieurs, *que ceux qui aiment les arts seront satisfaits des connoissances qu'ils tireront des procédés promis par M. Pingeron.* Les lumieres que lui ont procurées dans ses voyages, ses regards scrupuleux & connoisseurs sur tous les Arts, jointes à celles que j'ai acquises sur cette science, par la lecture approfondie de deux Auteurs Italiens qui en ont spécialement écrit en latin, se suppléeront, & pourront rendre les vues de M. Pingeron & les miennes avantageuses à la société.

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 23 Juillet 1768.*		MARSEILLE. *le 13 Juillet.*		CADIX. *le 5 Juillet.*	
Amsterdam,	55 3 8e	Londres,	31 ½	Paris,	77
Londres,	31 ¾	Amst.	54 ¼	Amst.	96
Hambourg,	176	Cadix,	15 5	Lond.	40 à ⅛
Madrid,	15 1 6	Madrid,	15 7 6	Madrid.	au pair.
Cadix,	15	Livourne,	97		
Livourne,	95 ½	Naples	86		
Lyon,	1 p %	Gênes,	95 ¼		
		Paris,	½ p % b.		
		Lyon.	¾ p % b. au p		
		Montpellier,	au pair.		
		Piastres,	49		

MADRID. *le 11 Juillet.*	
Londres,	40 ¼
Amsterd.	96 ½
Paris,	15 9 à 1
Cadix.	

Navires en armement.

DE NANTES, *le 15 Juillet 1768.*

Les Navires François l'*Afrique*, de 180 tonneaux, Capitaine *Derabines Blanchard*, Armateurs MM. *Jogues*; la *Godon*, de 100 tonneaux, Capitaine *Busson*, Armateur M. *de Seigne* l'aîné; la *Ville de Montlhery*, de 300 tonneaux, Capitaine *Abraham*, Armateurs MM. *Hamart* & la *Maigniere*; la *Sevre*, de 300 tonneaux, Capitaine *Giraud*, Armateur M. L. *Drouin*, sont en charge dans ce Port, les deux premiers pour Guinée, le troisiéme pour le Port au-Prince, & le quatriéme pour S. Marc.

Il se trouve aussi en charge dans ce même Port les Navires Étrangers le *Bredereau*, de 160 tonneaux, Capitaine *Loopuye*, le sieur *Van Neunen*, Interprete; la *Dame*

Marguerite, de 150 tonneaux, Capitaine *Oge Annes*, le ſieur *Odiette*, Interprete, tous deux pour Roterdam; les *Quatre freres*, de 130 tonneaux, Capitaine *Gerkes Beches*, le ſieur *Boudet*, Interprete comme pour le ſuivant; l'*Anne Elizabeth*, de 150 tonneaux, Capitaine *Ulrich Janſen*; le *Boodchap*, de 100 tonneaux, Capitaine *Gorris Zulman*, Interprete le ſieur *Odiette*: ces trois Navires deſtinés pour Amſterdam; l'*Amour*, de 100 tonneaux, Capitaine *Pieter Aſmus*, interprete le ſieur *Odiette*, pour Fiume; le *Jeune Ulbes*, de 120 tonn. Capitaine *Siebe Nannes*, Interprete le ſieur *Van Neunen*, pour Dort; le *Saint Joachim*, de 90 tonneaux, Capitaine *Joſeph Arana*; la *Conception*, de 55 tonneaux, Capitaine *Dominique Mendeichaga*, tous deux pour le Ferol, Courtier le ſieur *Gros*.

DE ROUEN, *le 20 Juilllet 1768.*

Le Navire François la *Roſe Adelaïde*, de 120 tonneaux environ, 10 hommes d'equipage commandés par le Capitaine *Louis Marais*, de Rouen, eſt en charge dans ce Port pour Cadix, Carthagene & Alicante, & partira du 10 au 25 (*a*) Août au plus tard, ſous peine de perdre la moitié du prix du fret. Ce Navire prend pour Cadix un tiers au deſſous du prix ordinaire, & au prix ordinaire pour Carthagene & pour Alicante.

Il y a lieu de penſer que le bas prix du fret, & le prompt départ de ce Navire lui mériteront la préference ſur tout autre. Ceux qui auront des marchandiſes à faire charger, pourront s'adreſſer à M *Foſſard*, place & vis-à-vis du vieux Palais, à Rouen, au Capitaine en ſon bord, ou au ſieur *Leveque*, *Courtier*.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 20 Juillet 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	713		marc.
Du Mexique à . . .	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	711		

(a) *On avoit mis par erreur dans la Gazette N°. 58, que ce Navire devoit partir du 10 au 15, car il a toujours été déterminé qu'il mettroit à la voile du 10 au 25.*

Ducats à	96	10	once.
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		
Or à 20 karats à . . .	82	10	
L'argent à 11 d. 20 g. à .	53	12	6 marc.
Idem à 11 d. 10 g. à . .	51	10	
Piaſtres	48	10	

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juil.
Fauveau,	7^e.	P.	29
Caron,	16^e.	M.	30
De Courmont,	18^e.	A.	28
Baillot,	23^e.	A.	30
De la charmotte,	30^e.	A.	29
Radix,	33^e.	M.	27
De S^te. Luce,	47^e.	A.	28
De Lauge,	48^e.	R.	28
De S^t. Janvier,	55^e.	P.	28
Patu,	56^e.	C.	29

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juillet 1768.	*Jeudi 21.*	*Vendredi 22.*	*Samedi 23.*
Ac. des Indes. .	1210 . . .	1210 . . .	1210 . . . .
Emp. de la Com.	424	. . . . .	. . . . .
Prom. à 5 p ⅋. .	16	16	16 . . . .
Prom. à 4 p ⅋. .	40 ½	40 ½	40 . . . .
Bill. de la Com.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Ac. des Fermes.	900	900	900 . . . .
Amortiſſement.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
2ſ. p. l. du Dix.	. . . . .	. . . . .	. . . . .
3e. Loterie. .	3. 4.	3 4.	. . . . .
Annuités. . .	330	325	330 . . . .
Coup. d'An. .	65 ½	65 ½	66 . . . .
Emp. de 50 mil.	38	38	38 ½ . . . .
Emp. de 30 mil..	39 ½	39 ½	40. 40 ½. . .
Coi. 1759. . .	. . . . .	. . . . .	. . . . .
Canada. . .	44	44	44 . . . .
4^e. L. Epoques.	15 12e 19 ½ .	15	15 15 ½ . . .
Nouette . .	38 ½ . . .	38 ½ . . .	38 ½ 39 . . .
Ac. de la caiſſe .	1192 ½ . . .	1192 ½ dup 60	1192 ½ . . .
CONTRATS.			
tirage de la C.	1^e 420. 2^e 380 3^e	. . . . .	1e. 421. 4^e. 333
	350. 4^e. 332. 5^e. 333	. . . . .	5^e. 333 . . .
Bretagne. . .	. . .	. . . . .	. . . . .

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 60.

DU HAVRE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU 11 au 16 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 10 Navires François & 1 Etranger; ſçavoir, l'*Hercule*, (a) Capit. *du Colombier*, venant du Cap & de Saint-Marc; le *Saint Louis*, Capitaine *le Heux*, venant de la Rochelle, chargé de bled & de farine; le *Pere de Famille*, Capitaine *Brechard*, des Sables d'Olonne, venant du Banc de Terre-Neuve, chargé de morues vertes; le *Bon Hoſpice*; le *Saint Jean*; le *Jean-Jacques*; le *Saint Thomas Hepomien*, venant de la pêche, chargés de maquereau ſalé; le *Poſtillon*, Capitaine *la Fée*, de Rouen; les *Deux Freres*, Capitaine *Maillard*, de Boulogne; la *Diligente*, Capitaine *le Clerc*, de Dieppe, venant de Marennes, ainſi que les deux précédents, chargés de ſel tous les trois; le *Sleinder*, Capitaine *Thomas*, Anglois, venant de Portsmouth avec des Paſſagers, en relâche pour Southampton.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 14 Bâtimens François & 4 Etrangers; ſçavoir, des François, le *S. Guillaume*, Capitaine *le Sage*, allant à la Martinique, devant paſſer par Cherbourg, chargé partie au Havre, partie à Rouen; l'*Africain*, Capitaine *Drouet*, allant au Port-au-Prince, chargé de diverſes marchandiſes; la *Newa*, Capitaine *Denoville*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement pris à Badeaux; le *Septentrion*, Capitaine *Hamel*, le *Saint Firmin*, Capitaine *Buchero*; le *S. Pierre-Joſeph*, Capitaine *Hervieux*; la *Foi*, Capitaine *Dufardin*; le *Saint Louis*, Capitaine *Gaillard*; l'*Eſpérance*, Capitaine *Lambert*; la *Prudente*, Capitaine *Picard*; l'*Hyrondelle*, Capitaine *Fauconnet*, allants tous huit à la Rochelle & aux environs; le *Dudoyer*, Capit. *Maurice*; la *Jeune Catherine*, Capitaine *Benoiſt*; le *S. Louis*, Capitaine *Benois*, allants tous trois à Nantes ſur leſt, ainſi que les précédents; des Etrangers, la *Charmante Polly*, Capitaine *Parker*, Angiois, ainſi que le ſuivant, allant à Corck; le *Guillaume*, Capitaine *Hebert*, allant à Scarboroug, tous deux ſur leſt; l'*Anne Marie*, Cap. *Olof Oſtrom*, Suédois, venu de Rouen chargé de plâtre, allant à Stockolm avec ſucre pris au Havre, & devant paſſer par Elſeneur; le *Jeune Pierre*, Capitaine *Janſen*, Hollandois, allant à Hambourg, chargé de ſucre & de café.

(a) *Ce Navire étoit parti du Havre le 17 Octobre 1766 pour la Guinée.*

DE BORDEAUX.

EXPORTATION.

Etat des Marchandiſes du cru des Iſles & Colonies Françoiſes de l'Amérique, exportées de cette Ville pour différens Pays Etrangers, tant par terre que par mer, pendant le mois de Juin 1768: ſçavoir;

PAR TERRE.

Pour *Barcelonne*, 17 bariques de ſucre blanc, 5098 liv. de café, 978 livres de rocou; pour *la Savoie*, 7606 liv. de café, 625 livres de cacao; pour *Baſle* en Suiſſe, 3 bariques de ſucre blanc, 7555 liv. d'indigo, 930 liv. de rocou; pour l'*Italie*, 3167 livres d'indigo, 304095 liv. de café; pour *Marſeille*, 2101 liv. d'indigo, 43320 liv. de café; pour *la Suiſſe*, 4 bariques de ſucre blanc, 51211 liv. de café, 680 liv. de rocou; pour l'*Eſpagne*, 26 bariques de ſucre blanc, 4089 livres de café.

PAR MER.

Pour *Hambourg*, 117 bariques 3 quarts de ſucre brut, 200 bariques 8 quarts de ſucre blanc, 8940 liv. d'indigo, 522808 liv. de café, 6672 liv. de rocou; pour *Amſterdam*, 599 bariques 20 quarts de ſucre brut, 404 bariques 7 quarts de ſucre blanc, 687 liv. d'indigo, 521765 livres de café, 3032 liv. de cacao; pour *Roterdam*, 23 bariques de ſucre brut, 21235 liv. de café; pour *Londres*, 24 quarts de ſucre blanc, 2260 livres d'indigo; pour *Saint-Sebaſtien*, 242 bariques 16 quarts de ſucre blanc, 16195 liv. de café, 3328 livres de cacao; pour *Flinsbourg*, 295 liv. d'indigo, 31652

liv. de café ; pour *Petersbourg*, 2306 liv. d'indigo, 14398 l. de café, 305 l. de cacao, 928 l. de rocou ; pour *Gottembourg*, 2829 liv. d'indigo, 891 liv. de rocou ; pour *Stetin*, 232 bariques de ſucre brut, 55 bariques de ſucre blanc, 1194 l. d'indigo, 101401 liv. de café, 368 liv. de cacao ; pour *Bilbao*, 21 bariques 1 quart de ſucre blanc, 20399 liv. de cacao ; pour *Dantzick*, 19 bariques de ſucre brut, 5 bariques de ſucre blanc, 242294 liv. de café ; pour *Hermstrand*, 242 liv. de café ; pour *Brême*, 15 bariques de ſucre brut, 753 liv. d'indigo, 93815 livres de café ; pour *Stolpin*, 4 bariques 1 quart de ſucre blanc, 107 liv. d'indigo, 2830 l. de café ; pour *Konigsberg*, 1005 liv. d'indigo, 1234 liv. de café ; pour *Elſeneur*, 2 bariques de ſucre blanc, 20466 liv. de café ; pour *Norkoping*, 578 liv. d'indigo, 3000 de café, 342 liv. de rocou ; pour *Wibourg*, 1040 liv. d'indigo ; pour *Lubeck*, 19 bariques de ſucre brut, 9115 liv. de café ; pour *Bayonne*, 79 bariques de ſucre brut, 3560 liv. de cacao ; pour *Dunkerque*, Etranger, 613 liv. de rocou ; pour *Copenhague*, 49937 liv. de café ; pour *Schuinemunde*, 950 liv. dito ; pour *Tournai*, 2247 liv. dito ; pour *Riga*, 377 liv. dito ; pour *Revel*, 6545 liv. dito ; pour *Enclam*, 2307 livres dito ; pour *Fridericſtadt*, 10325 liv. dito ; pour *Middelbourg*, 1193 liv. dito ; pour *Dramen*, 2021 liv. dito.

EXPORTATION EN GRAINS *dans le même eſpace de temps.*

Pour *Londres*, 207000 liv. de froment ; pour *Corck*, 300 livres d'avoine ; pour la *Corogne*, 120000 liv. de farines ; pour *le Paſſage*, 336000 livres dito.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 24 Juin au 10 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 19 Navires, venants des Colonies ; ſçavoir, l'*Alliance*, Capitaine *Antoine Laville* ; la *Charmante Magdeleine*, Capitaine *François Chevret* ; la *Réſolution*, Capitaine *Gardrat* ; l'*Heureuſe Roſe*, Capitaine *Pierre Carteau*, partis tous quatre de la Martinique ; la *Jeune Marguerite*, Capitaine *Charchevaut* ; la *Moulle*, Capit. *Souchet* ; la *Brunette*, Capitaine *Meynardie*, partis tous trois de la Guadeloupe ; la *Fidélité*, Capit. *Sarron* ; l'*Aiman*, Capitaine *Daniel Conte* ; le *Monarque*, Capitaine *David Chevelaure*, partis tous trois des Cayes ; la *Marie-Victoire*, de Cherbourg, Capitaine *Delair* ; la *Mere de Famille*, de la Rochelle, Capitaine *Peron*, partis tous trois du Port-au-Prince ; le *Conſtant*, Capitaine *Leſſaine* ; la *Marquiſe de Chateaunoye*, Capitaine *Laguchay Montplaiſir* ; la *Chaſte Marie*, Capitaine *Jean Sibron* ; les *Deux Amis*, Capitaine *Marc Laſſon* ; le *Fort*, de la Rochelle, Capit. *Etienne Forgerit*, partis tous cinq de Saint-Domingue ; les *Deux Freres*, Capitaine *Louis Capuren*, parti de Mariegalante, chargé de ſucre, café, indigo, coton, &c. ainſi que les précédents, pour différents Particuliers & Négociants de Bordeaux.

DE BAYONNE.

EXPORTATION.

Du 4 au 9 Juillet 1768, il a été exporté dans cette Ville, par 4 Bâtimens Eſpagnols, 2 Hollandois, 2 Danois & 6 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Hambourg*, 23 tonneaux de vin, 30 futailles de ſyrop, 6 milliers de brai ſec & 15 bariques d'huile de térébenthine ; pour *Lisbonne*, 25 tonneaux de brai & 1200 conques de bled d'Inde ; pour *Sainte-Ogne*, 600 conques de bled d'Inde, pour *la Corogne*, 300 conques de froment, 200 conques de feves, 48 quintaux de brai gras & 12 barils de goudron ; pour *Bibero*, 600 conques de bled d'Inde ; pour *Saint-Ander*, 32 quintaux de plomb, 150 quintaux de cordages, 5 caiſſes de diverſes marchandiſes & 30 barils de goudron ; pour *Setuval*, 2200 conques de bled d'Inde ; pour *Rochefort*, 380 pieces de bois de conſtruction & 300 planches de pin ; pour l'*Orient*, 191 pieces de bois de conſtruction & 300 planches de pin ; pour *Bordeaux*, 17 milliers de merein, 7 barils de ferremens & 141 pieces de bois de conſtruction ; pour *Aurai*, 34 milliers de brai ſec & réſine, 15 barils de goudron & 1050 planches de pin ; pour *Rouen*, 3776 conques de froment ; pour *les Sables d'Olonne*, 15 milliers de réſine, 74 barils de brai gras & goudron, 100 planches de pin & 18 traques d'avirons.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 2 Août.

AGRICULTURE.

OBSERVATIONS

De M. Gaudin, des Sables d'Olone, sur un article de la Gazette N°. 54, intitulé: Remarques sur le Commerce de la Grande-Bretagne, avec les Habitans de la Baie de Massachuset.

LEs Anglois disent dans cet article, que nous entretenons nos Pêcheurs à meilleur compte qu'eux; mais que cinq ou six des leurs bien nourris, prennent dans un même espace de temps, autant de poisson que 10 ou 12 des nôtres extenués de faim & de misere.

Je doute que nous fassions nos armemens à meilleur compte qu'eux, du moins la chose n'est pas vraisemblable; mais ce qu'il y a de sûr, c'est que nos Pêcheurs sont tout aussi bien nourris que les leurs. Vous en jugerez par la note qui contient le détail de leurs rations par jour.

Je n'ai pas oui dire que les Anglois eussent un aussi grand avantage qu'ils l'annoncent à la pêche qu'on fait le long des côtes de l'Isle de Terre Neuve; mais il est très-vrai qu'ils doublent nos Pêcheurs sur le grand banc, & en voilà la raison.

Ils font cette pêche sur des goilettes & brigantins, tous petits Vaisseaux expédiés des Ports de l'Isle de Terre-Neuve & autres Isles voisines, qui sont infiniment plus aisés à manœuvrer que les nôtres qui sont beaucoup plus grands & plus élevés sur l'eau.

Avec ces petits Vaisseaux qu'ils dirigent en quelque façon comme ils veulent, ils jettent l'ancre sur le banc & y tiennent par les temps les plus impétueux, d'autant plus aisément qu'ils sont très-ras, & que leurs voiles s'abaissent jusques sur le pont, ensorte que le vent n'y a presque aucune prise. Là ils y attirent la morue & la fixent au moyen du capelan & du hareng frais qu'ils apportent de la côte, dont ils se servent pour l'amorcer, & qu'ils tiennent sous eux au fond de l'eau dans des poches faites de rets attachées à leurs Vaisseaux par des cordes, & encore au moyen des débris des morues qu'ils ont pêchées, qu'ils jettent à la mer dans les détours des marées. Cette méthode leur a si bien réussi, & nous est devenue si préjudiciable, qu'aujourd'hui qu'ils ont considérablement multiplié le nombre de leurs Vaisseaux pêcheurs, & qu'ils se répandent dans toutes les parties du banc, ce qu'ils ne faisoient pas avant la derniere guerre, se tenant presque toujours dans la partie du Nord, nos Pêcheurs ne font plus rien du tout, & ne prennent pas la moitié du poisson qu'ils pêchoient. Ce qui est cause que notre commerce a considerablement perdu. Pour en donner des preuves non-équivoques, je vous citerai des faits, ils sont au dessus des raisonnemens. Avant la guerre de 1744, nous avions 55 à 56 Vaisseaux employés chaque année à cette pêche. Par les pertes que nous fimes dans cette guerre à la paix, le nombre s'en trouva réduit à 18 ou 20, pendant les qua-

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

tre années de paix qui ſuivirent, nous en fimes conſtruire 32 ou 33 ; à la paix derniere il en eſt reſté 15, il s'en eſt depuis conſtruit 6, tant grands que petits, actuellement nous en avons 19, encore dans ce nombre y en a-t-il trois qui ſont armés pour compte étranger.

Quoique la méthode des Anglois nous ſoit connue, & que nous ne doutions pas que ce ſoit d'elle qu'ils tirent le grand avantage qu'ils ont ſur nous ; cependant nous ne pouvons la ſuivre, parce que, comme nous ſommes infiniment plus éloignés qu'eux du grand banc de Terre-Neuve, que ce n'eſt qu'après une longue navigation que nous pouvons y arriver, & après avoir traverſé des mers très-orageuſes, il nous faut des Vaiſſeaux plus grands que les leurs, pour reſiſter aux tempêtes, & plus élevés de l'eau à cauſe des logemens qu'il nous faut y pratiquer, pour mettre nos équipages à couvert des frimats, auxquels, ſans cela, ils ne ſçauroient reſiſter, & pour ſerrer les vivres qu'il leur faut, qui ſont en bien plus grande quantité, étant près de ſix mois à la mer ſans aborder aucunes terres. Ce qui rend nos Vaiſſeaux plus expoſés au vent & plus difficile à tenir à l'ancre. D'ailleurs, il nous eſt impoſſible de nous procurer le capelan & le hareng frais, appas abſolument néceſſaire, & d'où dépend tous le ſuccès de ce genre de pêche. C'eſt ce que nous expérimentames, il y a environ deux ans, que nous armames deux Vaiſſeaux pour pêcher à l'Angloiſe, nous en fimes même conſtruire un exprès ; mais ni l'un ni l'autre ne réuſſirent point, par le défaut principalement de ces petits poiſſons.

Voilà quel ſont les cauſes de tout l'avantage que les Pêcheurs Anglois ont ſur les nôtres, nous n'en connoiſſons pas d'autres. J'ajouterai encore que leurs Matelots ſont plus durs, qu'ils reſiſtent plus au froid, & qu'ils ſont mieux diſciplinés, ce qui ne laiſſe pas de contribuer à leurs ſuccès.

Nous donnerons dans l'ordinaire prochain l'état des rations qu'on diſtribue à nos Matelots pour la péche de la morue.

Secret pour conſerver les vins.

Dans une des dernieres Gazettes j'ai trouvé un article par lequel on invite celui qui a donné ci-devant avis qu'il poſſédoit un ſecret pour empêcher les vins de ſe gâter, à ſe faire connoître, parce qu'il y a des perſonnes qui ſeroient bien aiſes d'en faire uſage. Comme il paroît que l'Anonyme ne veut pas le rendre public, (*a*) j'ai penſé que je devois publier la méthode dont je me ſers, & qui m'a parfaitement bien réuſſi. Avant que j'en fiſſe uſage, il m'étoit ſouvent arrivé de perdre du vin, ou du moins de ne l'avoir pas exempt des defauts que la longue garde occaſionne, ſur-tout dans les pays méridionaux.

Lorſque j'ai fait ſoutirer les vins nouveaux, ce qui ſe pratique ordinairement au mois de Mars, d'Avril ou de Mai, je fais brûler dans chaque futaille, avant que de tranſvaſer le vin, une allumette de Hollande faite ſur de la toile, qui a ordinairement un pied de long ſur demi-pouce de large ; il eſt inutile d'ajouter que cette futaille doit être bien nette & bien propre en dedans ; je fais bien rabattre les bariques, & enſuit on les met dans une bonne cave, & l'on tourne la bonde ſur le côté, qui eſt bien fermée avec un linge ; je laiſſe le vin dans cet état pendant un an ſans le viſiter. Une de mes caves étoit petite, & n'avoit point de jour que par la porte, qui fermoit ſi exactement qu'elle ne laiſſoit pas entrer le moindre air. Je trouvai tous les cercles des bariques preſque pourris, ce qui m'obligea à faire ſoutirer ce vin pour faire rabattre de nouveau mes bariques ; après qu'elles furent tranſvaſées, j'y fis ajouter des cercles de fer, deux à chaque côté, un à demi pied de la bonde, & l'autre vis-à-vis la *fonſaille* ; je laiſſai mon vin dans cet état ſans y rien faire, juſqu'à ſa troiſiéme année que je commençai à l'employer ; je fis ſoutirer la barique avant que de la faire mettre en bouteille, il n'en ſortit point de lie par le robinet mis fort près du talus, mais ſeulement un verre de vin louche ; ayant fait défoncer cette barique, je m'apperçus que la lie étoit priſe aux douves, & s'étoit convertie en

(a) *On ne peut concevoir quelles peuvent être les raiſons de l'Anonyme, de refuſer de ſe faire connoître à ceux qui deſirent faire uſage d'un ſecret qu'il a promis de communiquer lorſqu'il en ſeroit requis.*

cartre dur comme de la pierre : je fis ensuite clarifier avec du blanc d'œuf le vin sorti de cette barique & transvasé dans une autre. Il fut mis en bouteilles peu de jours après, & il étoit fort brillant, sa couleur étoit vive, & le goût d'une fraicheur admirable avec toute sa seve, autant que l'espece en est susceptible. Par toutes ces précautions, j'estime que ce vin n'a perdu dans les trois années qu'environ 3 à 4 pour cent, ce qui est bien peu de chose. J'en avois dans une autre cave où le grand air entroit. J'ai eu de déchet de 7 à 8 pour cent, mais il s'est conservé également bien. Je pense que ceux qui peuvent avoir de caves qui ne prennent aucun air, pourront conserver leur vin fort vieux & à bien peu de frais, l'ancienne méthode de ce pays est de le faire *ouiller* toutes les semaines & soutirer deux fois chaque année, ce qui est extrêmement dispendieux, & n'est pas bien praticable pour tout le public, de sorte qu'il s'en gâte beaucoup.

Nombre de personnes suivent ma méthode & s'on trouvent bien, d'autant plus qu'elle n'exige aucun soin, & que le vin se conserve fort vieux sans perdre sa fraicheur.

Au reste, on ne doit pas craindre que le vin retienne le moindre goût de soufre. cela pourroit arriver si l'on vouloit le boire peu de temps après l'opération. Un an suffit pour qu'il perde entiérement ce goût. (*a*)

MOYENS

De faire venir des légumes & des fruits en hyver, & de préserver du froid les arbres fruitiers.

Le desir de posséder & de conserver des plantes étrangeres nées sous des climats très-chauds, a fait imaginer les serres chaudes dans lesquelles on a entretenu le degré de chaleur nécessaire à ces plantes. Comme toutes ces choses n'étoient que pour récréer la vue, on a jugé à propos dans la suite de faire servir les serres chaudes à des productions qui pussent satisfaire les amateurs des fruits ou des légumes précoces. Les tentatives qu'on a faites n'ont point été infructueuses, & l'on a vu servir à Noël, sur les tables somptueuses, des fraises, des cerises, des melons, des petits pois, *&c.* Ainsi l'homme par son industrie a sçu lever les obstacles que la nature sembloit opposer à la végétation. Ces moyens connus aujourd'hui de tout le monde, sont employés par tous ceux qui aiment le jardinage, & qui sont en état de faire une certaine dépense.

Un Particulier réflechissant que les fruits & les légumes qui viennent dans les serres chaudes à l'aide d'une chaleur étrangere, n'ont pas le goût qu'ils auroient si la chaleur du soleil les eût fait végéter, a cherché un moyen de conserver cette chaleur. Il avoit, dit-on, réussi, mais la mort nous l'a enlevé dans le temps qu'il alloit jouir du fruit de ses travaux; heureusement il avoit confié son secret à un de ses amis qui travailloit avec lui. (*a*)

L'Inventeur du secret a imaginé des cabinets propres à conserver la chaleur naturelle lorsqu'elle quitte notre horison, ou que le soleil s'en éloigne. Il a placé des semences dans le centre de ces cabinets, & il a vu avec admiration que la terre végétoit en tout temps, & qu'elle pouvoit donner des productions sans le secours des feux étrangers. Il a fait venir des légumes & des fruits qui ont parfaitement mûri, & qui avoient le même goût que s'ils étoient venus dans leur saison naturelle. Ces cabinets sont si ingénieusement inventés, que les légumes & les fruits ne sont point privés de l'air qui est si utile à la production. Leur construction contient une méchanique si réflechie, que dans les temps de l'apparition du soleil, il peut faire regner son influence sur les plantes, de maniere que les rayons venant à se joindre au feu intérieur & terestre, ils en augmentent la chaleur, & donnent la couleur aux fruits.

La construction des cabinets n'est pas suffisante pour opérer toutes ces merveilles, il faut encore y joindre un arrosement particulier, composé d'une liqueur capable d'augmenter la végétation.

(a) *Ce Mémoire nous a été envoyé de la Province de Guienne.*

(a) *Cet ami, qu'on ne nomme pas, demeure à Paris, chez le sieur Durieux, Distillateur Chymiste, rue de Charonne, Fauxbourg S. Antoine.*

Le temps le plus propre pour commencer cette opération, eſt déterminé dans les premiers jours de Sept. parce qu'alors la terre eſt ſuffiſamment échauffée des influences du ſoleil. Il ne s'agit que de conſerver cette chaleur & de l'entretenir pendant trois mois, au bout deſquels on verra les légumes & les fruits dans leur maturité. On y verra des pois, des haricots, des feves de marais, des laitues, des melons, des concombres, *&c.* des abricots, des pêches, des poires, des pommes, des prunes. (*a*)

La dépenſe de la premiere épreuve coute environ 25 louis, tant pour la nourriture & le logement de l'Artiſte pendant trois mois, que pour l'achat des uſtenciles néceſſaires, qui peuvent être revendues après qu'ils auront ſervis, les deux tiers de ce qu'ils auront couté.

Il eſt néceſſaire de faire choix d'un jardin qui ait les aſpects du ſoleil les plus favorables; les murs & contremurs propres aux eſpaliers ſont d'une grande utilité; les terraſſes graduelles ſont déterminentes par la chaleur du ſoleil qu'elles concentrent en elles-mêmes. Tous ces objets concourent à la réuſſite de l'exécution.

L'Auteur promet une ſeconde diſſertation dans laquelle il ſera fait mention de conſerver la chaleur pour les arbres en plein vent

Nota. *L'arrangement typographique nous oblige de renvoyer le tableau des grains au Commerce.*

COMMERCE.

EXTRAIT.

D'une Lettre reçue à Philadelphie, & datée du Fort Pitt, le 9 Mai 1768.

LE congrès qui a été tenu ici, & qui étant compoſé de plus de 1200 ſauvages, ſans compter les femmes & les enfans, eſt enfin terminé à notre ſatisfaction. Le Colonel *Croghan* s'eſt donné à cette occaſion les plus grands mouvements. Jamais il n'a prouvé d'une maniere plus éclatante & plus utile ſon crédit ſingulier ſur l'eſprit de ces peuples, & ſon habileté à traiter avec eux, que dans cette conférence où ils avoient porté les préjugés les plus violents contre nous, & qui n'étoient que trop autoriſés par les aſſaſſinats cruels & répétés de leurs parens, & par la hardieſſe avec laquelle nous nous étions établis dans leurs terres, à *Red Stone-Creek*, &c. C'eſt ſelon moi, la dépenſe que la Province ait jamais faite le plus à propos, puiſque par ce moyen elle a contenu les Sauvages, du moins pour le moment, & prévenu une rupture qui paroiſſoit inévitable. Si l'on fixe les limites cet été, ſi l'on paye exactement le prix des territoires cédés à la Couronne, & ſi les Habitans des frontieres ne violent pas avec ces peuples, (ainſi qu'ils n'ont pas eu honte de le faire déjà en plus d'une occaſion) les loix de l'hoſpitalité & de la foi publique, ce qui eſt également contraire à l'eſprit du Chriſtianiſme & à la ſaine politique, je ſuis perſuadé que ces Colonies jouiront de l'avantage ineſtimable de la plus parfaite tranquillité dans leur commerce.

Après que les Commiſſaires eurent témoigné aux Sauvages au nom du Gouvernement, toute la part qu'ils prenoient à leurs anciennes pertes, de même qu'aux dernieres, ils brûlerent les os de tous leurs amis morts, & couvrirent leur tombeau avec les préſens de condoléance, ſuivant l'uſage des ſauvages: ils brûlerent auſſi avec les mêmes cérémonies, les os de ceux des ſujets de Sa Majeſté qui avoient été tués par leurs freres depuis la paix. Dans les réponſes qu'ils firent aux diſcours qui leur furent adreſſés, ils témoignerent la plus grande ſatisfaction de voir aſſemblés les Commiſſaires du Gouvernement de Penſilvanie, & de trouver une occaſion de renouveller la paix & l'amitié qui ſubſiſtoient anciennement entr'eux & les Habitans de cette Province.

Les différentes Tribus ayant été engagées à épancher entiérement leur cœur, en déclarant tout ce qui avoit pu leur donner le moindre mécontentement, elles déclarerent publiquement qu'elles étoient actuellement tranquilles, par rapport aux diffé-

(a) *On doit ſçavoir que les arbres qu'on fait ainſi travailler, périſſent bientôt après.*

rentes pertes qu'elles avoient eſſuyées ; & qu'elles baniſſoient de leur ſouvenir tous les malheurs paſſés, de ſorte que leurs enfans ne s'en reſſouviendroient jamais par la ſuite. Les Sauvages déclarerent aux Commiſſaires que la ſeule choſe qui avoit toujours excité leurs plaintes, & qui ſubſiſtoit encore, c'étoit les établiſſemens formés ſur leurs terreins : mais avant la fin de la conférence, pendant laquelle les Sauvages ſe conduiſirent de la maniere la plus tranquille & la plus amicale, ils furent ſi ſenſiblement pénétrés de ce que le Gouvernement avoit pris toutes les meſures pour écarter les vagabons qui s'étoient établis dans leur pays, & pour ſe ſaiſir & faire juſtice de Stump & de Ironcutter, qu'ils témoignerent la plus grande ſatisfaction de notre conduite publique.

Enſuite, ſuivant leur uſage, ils nétoyerent le *ſentier de la paix*, afin que tous les peuples puſſent y voyager avec plaiſir & avec ſûreté, ils *polirent & fortifierent l'ancienne chaîne d'amitié*, & engagerent de la maniere la plus cordiale les Anglois à s'unir pour toujours avec leurs freres, & à vivre avec eux dans la plus grande harmonie à l'avenir.

A la concluſion du traité, les Commiſſaires firent des préſens conſidérables de marchandiſes aux différentes Tribus, au nom de la Province de Penſilvanie; M. Croghan en joignit d'autres à ces premiers au nom de la Couronne. Le tout s'eſt terminé au grand contentement de tous les Sauvages qui ſe ſéparerent des Commiſſaires en leur faiſant les promeſſes les plus fortes d'entretenir la paix avec nous le plus long-temps qu'il ſera poſſible.

LETTRE

*De M.*** de Rouen, aux Auteurs de la Gazette.*

MESSIEURS,

Il entre ſans doute dans le plan des prétendus Économiſtes de lancer de temps en temps des traits injurieux contre les Négocians ; il eſt peu de leurs ouvrages où ils ne prennent cette licence. Il eſt vrai que quelquefois ils ſe donnent eux-même la peine de réfuter ce qu'ils ont avancé. En voici un exemple. Dans un de leurs petits ouvrages où ils diſſertent ſur *les précautions de l'inſtant*, ils taxent d'avidité, ſans alléguer aucune preuve, les Négocians de la Ville de Rouen ; & quelques pages après ils louent M. Lecouteulx d'une contribution volontaire offerte pour fournir du pain aux pauvres. Je puis les aſſurer que la contribution a été offerte, non par MM. Lecouteulx ſeuls, mais par la Chambre du commerce en corps, & que cette Chambre eſt compoſée des chefs des premieres maiſons de commerce ; d'où il reſte que ce fait eſt contradictoire avec leur aſſertion.

J'ai eu occaſion de m'appercevoir dans le *poſt ſcriptum* de la même brochure, que l'Auteur s'embarraſſe peu d'être exactement inſtruit des faits dont il parle. Il y veut donner malignement à ſoupçonner que ce ſont les Ouvriers qui travaillent aux Fabriques dans la Ville, & qui manquant actuellement d'ouvrage, ont occaſionné la révolte. Il n'y a pas un Habitant de Rouen, qui ne ſçache que la révolte a commencé par le pillage que les Payſans des Villages de Sotteville & de S. Etienne, ſont venus faire des magazins de bleds ſitués auprès du cours.

Le même Auteur a été ſans doute informé, quoique vaguement, des degâts que les rats, mulots, *&c.* ont fait au printemps dans les terres enſemencées, mais il ignore ſans doute les ravages qu'ont faits dans les granges les rats, mulots, *&c.* qui y ont été enfermés avec les gerbes. Les pertes ont été ſi conſidérables, que grand nombre de Fermiers qui avoient mis en réſerve la portion de bled néceſſaire pour leur ſubſiſtance, ont trouvé cette portion réduite à moins de moitié lorſqu'ils ont fait battre.

Je me prêterai volontiers à donner à l'Auteur (& peut-être l'occaſion s'en préſentera-t-elle naturellement) tous les renſeignemens dont il me paroit avoir beſoin ſur les différentes Fabriques de Rouen, & ſur la façon dont les Ouvriers ſe trouvent repartis, tant dans la Ville que dans la campagne.

Je lui prouverois auſſi, s'il étoit néceſſaire, que la diſette d'ouvrage dans les différentes Fabriques de la Normandie, eſt en grande partie occaſionnée par le dépériſſement dans lequel eſt tombé notre commerce dans les Colonies, dépériſſement qui a réſulté de la crainte qu'on a eue de voir ad-

mettre par le Gouvernement des principes ſur le commerce trop analogues à ceux des Économiſtes. Heureuſement cette crainte eſt de beaucoup diminuée, & nous ſommes fondés à eſpérer que le Gouvernement s'écartera de plus en plus de principes auſſi funeſtes à l'État.

Ne ſeroit ce pas les bons Mémoires que la Chambre du commerce de Normandie a envoyés au Miniſtere ſur ces objets, qui auroient occaſionné l'humeur que l'Auteur manifeſte contre les Négocians de Rouen, & qui leur auroient attiré de ſa part le reproche d'*avidité*

Je ſuis ſincerement fâché que ce petit ouvrage (qui d'ailleurs mérite à bien des égards beaucoup d'éloges) ſoit déparé par de ſemblables traits. Je vous invite, Meſſieurs, à le lire, & je ſuis perſuadé que vous rendrez juſtice à la façon nette & préciſe avec laquelle l'Auteur rend ſes idées, & à la ſolidité de la plupart des principes expoſés dans ſon ouvrage. Je l'ai lu avec beaucoup de plaiſir, & je m'en fais un de le témoigner publiquement avec la même impartialité avec laquelle j'ai critiqué ce qui m'a paru repréhenſible.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Juin 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

PARIS.				AIX.				AUCH.			
Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix			Lieux des Marchés.	Prix.		
					l.	s.	d.		l.	s.	d.
Beauvais.	30	15	10	AIX.	34	11	10	AUCH.	20	10	7
Bray ſur Seine.	27	9						Auvillars.	16	17	6
Brie C. Rob.	30										
Compiegne.	24*	12	6	Arles.	31	4	7	Beaumont.	19	17	5
Corbeil.								Fleurance.	16	13	
Coulomiers.	30										
Dreux.	23		8	Digne.	28*	15		Girons.	15	17	6
Etampes.	26	5						Grenade.			
Fontainebl.	29	14									
Joigny.	21*	7	8	Draguignan.	30	9	3	Layrac.	19	4	
Mantes.	30										
Meaux.								Iſle Jourdain.	21	1	7
Melun.	31	4		Graſſe.	30	9	1				
Montereau.	27	18						Mirande.	17		
Montlhery.	27	17	6								
Nogent.	27			Marſeille.	38*	10		Montrejau.	17		
Pontoiſe.	32	10									
Provins.	32	12						Muret.	21*	5	
Roſoi.				Pertuis.	34	9					
S. Florentin.								Nogaro.	15*		
S. Ger. en L.											
Senlis.	29	1	5	Siſteron.				Tarbe.	17	5	
Sens.											
PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.				PRIX COMMUNS.			
From. le ſep.	28	13	5	From. le ſep.	32	12	8	From. le ſep.	18	2	7
Pain la liv.		3	3	Pain la liv.		3	6	Pain la liv.		2	1
Avoine le ſ.	15	11	3	Avoine le ſ.	11	18	11	Avoine le ſ.	9	1	9
Foin le q.				Foin le q.	3	11	9	Foin le q.	3	1	10
Paille le q.				Paille le q.	1	14	5	Paille le q.	1	3	8

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 30 Juillet 1768.*		CADIX. *le 12 Juillet.*		MARSEILLE. *le 20 Juillet.*	
Amſterdam, .	55 ½	Paris, . . .	77	Londres, . .	31 ¼
Londres, . .	31 7 8e	Amſt.	96	Amſt. . . .	54 ¼
Hambourg,	175 ½ à ¾	Lond.	40	Cadix, . . .	15 5
Madrid, . . .	15 6	Madrid. . .	au pair.	Madrid, . .	15. 7 6
Cadix, . .	14 18	MADRID. *le 18 Juillet.*		Livourne, . .	97
Livourne, . .	95 ½	Londres,	40 ¼ à 3 8e	Naples . . .	86
Lyon, . . .	¾ pe	Amſterd. . .	96 ½	Gênes, . . .	95 ¼
		Paris, .	15 9 à 10	Paris, . .	½ p ⅋ b.
		Cadix.		Lyon. ¾ p ⅋ b. au p.	
				Montpellier, au pair.	
				Piaſtres, . . .	49

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 30 Juillet 1768.*

	#	ß		
Or de Portugal, à . .	713			marc.
Du Mexique à . . .	704			
Du Perou à	698			
Les guinées à	711			
Ducats à	96	10		once.
Or fin à 23 k. 31.32 à .	97	15		
Or à 20 karats à . . .	82	10		
L'argent à 11 ds 20 g. à .	53	12	6	marc.
Idem à 11 ds 10 g. à . .	51	10		
Piaſtres . .	48	7ß 6	à 48 10	

FINANCES.

ÉDIT DU ROI,

Donné à Marli au mois de Juin 1768.

Portant établiſſement de dix nouvelles parties de rentes, & création de vingt Offices de Payeurs & de vingt Offices de Contrôleurs deſdites rentes.

LOUIS, par la grace de Dieu, Roi de France & de Navarre : A tous préſens & à venir ; SALUT. Nous avons, par notre Édit du mois de Novembre 1767, ordonné la converſion en Contrats des Annuités de 1757, & Coupons deſdites Annuités, des Effets des emprunts de cinquante millions & d'Alſace, des Reconnoiſſances données par le ſieur de Gagny ſur celles délivrées par le ſieur Nouette & les Tréſoriers de nos Colonies, & des Reconnoiſſances données pour les dettes du Canada qui ne ſeroient point ſorties en rembourſement, ſoit aux précédens tirages, ſoit à celui qui ſe feroit au mois de Janvier lors prochain : Nous avons penſé que, le payement des arrérages de ces rentes occaſionnant un travail beaucoup plus conſidérable que le payement des Coupons des Effets dont Nous avons ordonné la converſion en Contrats, les Propriétaires des rentes conſtituées par leſdits Contrats pourroient ſe trouver dans le cas d'éprouver, dans le payement de leurs arrérages, des retards que Nous avons toujours deſiré de prévenir, ſi nous laiſſions le Tréſorier de notre caiſſe des arrérages chargé du payement de ces rentes concurremment avec les intérêts des Effets au Porteur que Nous avons conſervés en nature. Ces conſidérations Nous ont déterminé à aſſigner leſdites rentes ſur nos Aydes & Gabelles & cinq groſſes Fermes, ordonner que le payement en ſeroit fait à l'avenir en l'Hôte de notre bonne Ville de Paris, & créer en conſéquence de nouveaux Offices de Payeurs & de Contrôleurs des rentes ſur

ledit Hôtel de Ville. A ces cauſes & autres à ce Nous mouvant, de l'avis de notre Conſeil & de notre certaine ſcience, pleine puiſſance & autorité royale, Nous avons dit, ſtatué & ordonné, diſons, ſtatuons & ordonnons, voulons & Nous plaît ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

Les rentes provenant des différens Effets au Porteur ci-deſſus énoncés, & conſtituées par Contrats paſſés, ſoit volontairement ſuivant la faculté que Nous en avions accordée par notre Édit du mois de Décembre 1764, ou en exécution de notre Édit du mois de Novembre 1767, ſeront & demeureront affectées & hypothequées ſur tous les deniers provenans de nos Aydes & Gabelles & cinq groſſes Fermes par préférence à la partie de notre Tréſor Royal, & les arrérages en ſeront payés par les Payeurs des rentes ſur l'Hôtel-de-Ville de Paris, dans les termes, de la maniere, & avec les formalités preſcrites pour les autres rentes perpétuelles qui s'acquittent à l'Hôtel de-Ville ; voulons en conſéquence que les arrérages deſdites rentes continuent d'être payés par le Tréſorier de notre Caiſſe des arrérages juſques & compris le dernier Décembre prochain, & qu'à l'avenir, à compter du premier Janvier 1769, elles ſoient payées par les Payeurs des rentes de ſix mois en ſix mois, à Bureau ouvert, au premier Janvier & au premier Juillet de chaque année, dérogeant pour cet égard à tous Édits, Arrêts & Déclarations contraires.

I I. Nous établiſſons, à l'effet ci-deſſus, dix nouvelles parties de rentes ſur l'Hôtel de notre bonne Ville de Paris, pour, avec les ſoixante-quatre Parties ci-devant établies, compoſer le nombre de ſoixante quatorze Parties ; & pour faire le ſervice des dix nouvelles Parties, Nous avons créé & érigé, créons & érigeons, en titres d'Offices formés & héréditaires, vingt nos Conſeillers Tréſoriers Receveurs généraux & Payeurs des rentes dudit Hôtel-de-Ville, à raiſon de deux Offices pour chacune deſdites dix Parties, dont l'un ancien triennal, & l'autre alternatif quatriennal, & vingt nos Conſeillers-Contrôleurs généraux deſdits Payeurs, auſſi à raiſon de deux Offices pour chacune deſdites Parties, dont l'un ancien triennal, & l'autre alternatif quatriennal.

I I I. Les Payeurs & Contrôleurs deſdites dix nouvelles Parties, ainſi que ceux des ſoixante quatre ci devant établies, feront également & indiſtinctement, à commencer de l'année 1769, dont l'exercice ſera ouvert au premier Juillet de ladite année, la recette, le payement & le contrôle de toutes les rentes établies ſur ledit Hôtel-de-Ville, ſoit perpétuelles & viageres, ſoit celles dites Tontines, dont le fonds eſt aſſigné ſur les Aydes & Gabelles & cinq groſſes Fermes, tant celles créées par nos précédens Édits, que celles qui pourront par Nous être créées à l'avenir.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. d'Août.
Iſſaly,	3^e.	M.	5
Deſchamps,	5^e.	P.	5
De Courmont,	18^e.	B.	4

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS;

Juillet 1768.	*Jeudi 28.*	*Vendredi 29.*	*Samedi 30.*
Ac. des Indes.	1207 ½	1207 ½	1205
Emp. de la Com.			424
Prom. à 5 p %.			17
Prom. à 4 p %.	40 ½		40 ½
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	905. 7 ½	902 ½	902 ½
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.	8 ½ 9.		8 ½
3e. Loterie.	4. 3 ½	3 ½	4
Annuités.	334	333	334
Coup. d'An.	66 ⅔	66 ⅔	67
Emp. de 50 mil.	38 ½	38 ½	
Emp. de 30 mil.	40	40 ½	40 ½
Coi. 1759.			
Canada.	44 ½	44 ½. 45.	44 ½ 45
4e. L. Epoques.	16	15 ½ 16	16 15 ½ 12e 21
Nouette.	38 ½	38 ½ 39	38 ½ 39 3m.
Ac. de la caiſſe		1190. 87 ½	
CONTRATS.			
tirage de la C.	2e. 380 3e 349.	1e 418. 3e 349	2e. 385. 3e. 349
	5e. 332	5e. 332	5e 332
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 62.

De Sᵗ. Domingue.

Il eſt entré au Port-au-Prince dans le courant de l'année 1767 quatre-vingt-dix-ſept Bâtimens François parmi leſquels il y avoit trois Négriers, & ces Navires étoient de différens Ports de France, ſçav. 27 de Nantes, dont 2 Négriers, 31 de Bordeaux, 5 de Marſeille, 17 de la Rochelle, 1 d'Iſigny, 3 de Honfleur, 6 du Havre, dont 1 Négrier, 1 de Quimper, 5 de Dunkerque & 1 de Saint Malo.

Il eſt ſorti du Port-au-Prince dans le courant de la même année pour différens Ports du Royaume 93 Navires, ſçavoir 25 pour Nantes, 32 pour Bordeaux, 7 pour Marſeille, 1 pour Iſigny, 6 pour Honfleur, 4 pour le Havre, 1 pour Quimper, 4 pour Dunkerque, 12 pour la Rochelle, & 1 pour Libourne.

Etat des Navires arrivés dans différens Ports de la Colonie pendant le mois de Mars 1767; ſçavoir,

Au Cap, 2 de Bordeaux, 2 de Bayonne, 1 de Honfleur, Négrier, 1 de Saint Malo, Négrier, 1 de Nantes & 1 de Marſeille.

Aux Cayes, 1 de Bordeaux, 1 de la Rochelle & 1 de Marſeille.

Au Port-au-Prince, 1 de Bordeaux, 2 de la Rochelle, 1 de Nantes, 1 de Honfleur, 2 du Havre & 1 de Marſeille.

A Leogane, 1 de Bordeaux.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Aux Cayes, le 3 Avril 1768, le ſucre blanc, de 50 à 55 liv.; le brut, de 24 à 25 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 5 à 5 liv 10 ſols; le café nouveau, de 16 à 17 ſols; le coton, 150 liv.

Au Cap, le 6 Avril, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 62 à 66 livres; celui de la ſeconde, de 56 à 58 liv.; celui de la troiſiéme, de 50 à 55 liv.; le commun, de 35 à 45 liv.; le brut, de 27 à 32 liv.; l'indigo cuivré, de 6 liv. 10 ſols à 7 liv.; le café nouveau, de 21 à 22 ſols; le vieux, de 18 à 19 ſols; le coton, de 150 à 160 liv.; les cuirs, de 7 à 7 liv. 10 ſols; les piaſtres gourdes, de 34 à 35 pour cent.

Au Port-au-Prince, le 11 Avril, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 52 à 57 liv.; celui de la ſeconde, de 48 à 50 liv.; celui de la troiſiéme, de 42 à 46 liv.; le commun, de 38 à 40 liv.; le brut, de 27 à 28 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 liv. 5 ſols à 6 liv. 10 ſols; le café nouveau, de 19 à 20 ſols; le coton, de 150 à 155 liv.; les piaſtres gourdes, 37 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Aux Cayes, le 3 Avril, le vin vieux, 200 liv.; le nouveau, 180 livres; la farine de Moiſſac, 66 liv.; la commune, 50 liv.; le bœuf ſalé, 100 livres *le baril*; le petit ſalé, 30 livres *l'ancre*; le beurre, 30 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Au Cap, le 6 Avril, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, 150 liv.; la farine de Moiſſac, 60 liv.; la commune, 40 livres; le bœuf ſalé, de 54 à 66 livres *le baril*; le petit ſalé, 30 livres *l'ancre*; le beurre, 20 ſols *la livre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

Au Port-au-Prince, le 11 Avril, le vin vieux, de 160 à 170 liv.; le nouveau, de 130 à 140 liv.; la farine de Moiſſac, de 60 à 66 liv.; la commune, de 40 à 45 liv.; le bœuf ſalé, de 66 à 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 27 à 30 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*, l'huile, de 20 à 24 livres *la cave*; le ſavon, de 66 à 70 livres *le cent.*

Cours du Fret.

Aux Cayes, le ſucre blanc, de 12 à 14 deniers; le brut, de 14 à 16 den.; l'indigo, de 24 à 30 deniers; le café, 24 deniers; le coton, 36 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, 10 den.; le brut, 12 den.; l'indigo, 24 den.; le café, de 12 à 15 den. le coton, de 24 à 36 den.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, de 12 à 13 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, de 15 à 18 den.; le coton, de 30 à 36 deniers.

DU HAVRE.

Arrivée *de Navires.*

Du 17 au 21 Juillet 1768, il eſt entré dans ce Port 6 Navires François, ſçavoir, la *Saint Jean*,

Capitaine *Gauvin*, venant de la Rochelle chargé d'eau-de-vie & de beurre salé pour le Havre, & de quelques autres marchandises pour Rouen; l'*Hippopotame*, Capitaine *Hemont*, venant d'Oleron; les *Deux Freres*, Capitaine *Poirier*; le *Saint Charles*, Capitaine *Girard*; l'*Aimable Catherine*, Capitaine *Mariette*; la *Sainte Magdelaine*, Capitaine *Masson*, venant tous quatre de Marennes chargés de sel ainsi que l'*Hippopotame* pour les Gabelles.

DÉPART *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port dans le même espace de temps 4 Navires François & 2 Etrangers, sçavoir, des François le *Postillon*, Capit. *le Fèe*, allant à Dieppedalle avec son chargement de sel de Marennes, la *Sainte Marthe*, Capitaine *Saffray*, allant à la Rochelle; l'*Elisabeth*, Capitaine *Joille*, allant à Saint Valery-sur-Somme tous deux sur lest; la *Sainte Barbe*, Capitaine *Virevaux*, venu de Rouen, en relâche au Havre allant à Brest chargé de bois, des Etrangers, la *Notre-Dame de Begogne*, Capitaine *Mesques* Espagnol, allant à Rouen avec le surplus de son chargement pris à Bordeaux; les *Quatre Compagnons*, Capitaine *Claas Reims* Hollandois, allant en Hollande chargé de sucre & de café.

DE ROUEN.

Il est sorti de ce Port dans les 6 premiers mois de l'année 1768, pour différents Ports Etrangers 72 Navires, sçavoir, 5 pour Cadix, 6 pour Dunkerque & Ostende, 7 pour Lisbonne, 3 pour Bilbao, 9 pour Amsterdam, 8 pour Hambourg, 13 pour l'Angleterre, 8 pour Roterdam, & 13 pour Dantzick, la Suede & la Russie.

Il a été exporté par ces différens Navires, pour l'*Espagne*, 67687 livres d'étoffes de laine, comme pluches, camelot, étamine, maroc, &c. 141760 livres de toile blancard, 2196 livres de confitures, 7084 chapeaux de castor & demi-castor, 123 barils 53 demi-barils de harengs sores, 300 livres de morue, 1 caisse de souliers de cuirs, 194903 liv. de feves & pois, 2 tonneaux 1 baril 38 caisses 15 ballots 9 bannettes de merceries mêlées, 28580 livres de drap de laine, 9848 douzaines de paquets d'un mille d'épingles, 4990 liv. de toile de lin, 1194 livres de bougie, 878 bouteilles de vin, 29773 livres de siamoise, de toile & mouchoirs fil & coton, 5430 liv. de fayence, 2 caisses de gaze de soie, 900 liv. de chemises de toile de lin, 425 livres d'étoffes soie & coton, 2770 livres de poudre à poudrer, 330 bouteilles d'eau divine, 420 douzaines de lunettes, 2 caisses d'instrumens de physique, 2 caisses d'épées & gardes d'épées en argent, 1000 livres d'indigo, 29 grosses de tabatieres de cornes, 3225 livres de padoue de fil, 2 caisses 12 bouteilles & 43 demi-bouteilles de liqueur, 3000 pains de craie, 635 liv. de fil à coudre, 3564 livres de gingas & chemises, 5 ballots de corde de boyau, 5376 bouteilles de verre vuides, 2 trumeaux à bordures dorées, 81 paniers de verres à vîtres, 1680 livres de carreaux dito, 63 douzaines de brosses, 1 caisse de Christ d'yvoire, 410 livres de coutil, 14 balles de livres, 30 douzaines de ceintures de coton, 12 poeles de fayence, 19 caisses de meubles, 15000 cloux dorés, 4 grosses de poire à poudre, 36 lampes avec leurs reverberes, 350 livres de quincaillerie, 118 fromages du Pays, 2045 livres de toile grise, 2 paquets de galons d'or, 75 livres de bas & couvertures de laine, 24 grosses de lacets de fil, 270 livres de toileries, 565 livres de chandelles, 1 caisse d'instrumens de Géométrie, 500 livres de marmites de fer, 5200 livres de toile bon teint rayée & à carreaux, 1120 livres de glaces de la Manufacture Royale, 155 livres de serviettes de chanvre, 22 cuirs de bœuf tanés, 10600 liv. de bois de teinture, 1 Berline & son train, 1040 liv. d'Estampes, 445 livres de velours de coton, 2200 liv. de bouracan.

On donnera de suite dans les autres Supplémens l'exportation pour les autres Ports Etrangers.

DE MARSEILLE.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 4 au 17 Juillet 1768, il est entré dans ce Port 42 Bâtimens François & 23 Etrangers; des premiers la Goelette la *Vierge de la Garde*, Capitaine *François Roux* de Marseille, venoit de la Guadeloupe chargé de sucre, café & coton pour différens Particuliers; les autres venoient d'Amsterdam, de Roterdam, de Lisbonne, de Cadix, de Tunis, d'Alger, de Malthe, de la Canée, de Smyrne, de Mahon, de Siculiana', de l'Escuillette, de Zoagli, de Barlette, de Rosana, de Pietra-Negra, de Saucrate, de Tarente, de Naples, de Sassari, de Civita Vecchia, de Livourne, de la Bastie, de Bonifacio, de Massaron, d'Alicante, de Carthagênes, de Savone, de Morviedre, de Port-Maurice, de Villefranche, de Nice, d'Arles, de Cette, de Narbonne, d'Agde, de Martigues & de Menton, chargés de bled, de riz, de chanvre, de farine, de soufre, de fromages, de soude, de planches & de 7830 milleroles d'huile.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Mardi 16 Août.

AGRICULTURE.

ANNONCES DE LIVRES.

PRincipes ſur la liberté du commerce des grains, à Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez Deſſaint, rue du Foin S. Jacques, 1768, broch. in-8°. de 162 pages.

Nous nous diſpoſions à en donner l'extrait dans notre Journal, lorſqu'il nous eſt parvenu une diſſertation très-raiſonnée & très-profonde ſur cette brochure. Cette diſſertation ſous le titre d'*Examen des principes ſur la liberté du commerce des grains*, en eſt en même temps l'extrait & la ſage critique. Les bornes ordinaires de notre Journal, nous ont empêché de l'y placer, mais les égards que nous aurons toujours pour nos abonnés, nous ont déterminés à leur faire part de cet excellent écrit, & à le leur donner en ſupplément au Journal d'Août. Les perſonnes qui voudroient ſe le procurer ſéparément, en trouveront des exemplaires au Bureau de la Gazette de Commerce, rue Traverſiere bute S. Roch. Le prix de chaque brochure eſt de 24 ß. L'Auteur ne ſe nomme pas, mais il eſt déjà connu par pluſieurs ouvrages profondément réflechis, & dans leſquels brillent également le génie & les connoiſſances.

Nous ne doutons pas que le public ami du vrai bien, de l'ordre & de la ſageſſe, ne juge que cet *examen* étoit un correctif néceſſaire *aux principes ſur la liberté du commerce des grains*.

Traité des arbres fruitiers, extrait des meilleurs Auteurs, par la Société économique de Berne, traduit de l'Alleman, & conſidérablement augmenté par un Membre de cette Société. A Yverdun, & ſe trouve à Paris chez Deſſaint Libraire, rue du Foin S. Jacques, 1768, 2 vol. in-12.

Ces deux volumes contiennent les art. ſuivans : de la pepiniere, de la plantation, de la plantation à la renverſe, des provins, de la maniere de provigner les arbres, des greffes, de la préparation de l'emplâtre pour les arbres, de la taille des arbres, du verger, des eſpaliers, des arbres nains, de la nielle, de l'abricotier, du pêcher, des nectarines ou brugnons, du poirier, du pommier, du coignaſſier, du nefflier, du cerifier, du prunier, du noyer, du chataignier, du mûrier, des maladies des arbres, enfin des inſectes qui leur ſont nuiſibles.

Les Éditeurs ont mis à la tête du premier volume un avertiſſement dans lequel ils rendent compte des motifs qui les ont engagés à donner ce traité, & des ſources où ils ont puiſé.

» Nous croyons, diſent-ils, faire un grand » plaiſir à nos cultivateurs en leur donnant » ce traité. La culture des arbres eſt négli- » gée dans pluſieurs contrées par nos La- » boureurs, & nous ſavons par expérience » que nos Jardiniers ſuivent très-ſouvent les » plus mauvaiſes routines. L'ouvrage que » nous préſentons au public, eſt tiré en » grande partie du Dictionnaire du ſçavant » Jardinier, Philippe Miller. L'article im- » portant des diverſes manieres de greffer,

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

» eſt emprunté des expériences phyſiques » de M. Duhamel, ſur la végétation des ar- » bres. Enfin, nous avons fait uſage d'un » excellent traité de M. Thierriat, ſur la » culture des arbres à haute tige, & ſur » la maniere de traiter leurs maladies.

Nous ne porterons aucun jugement ſur cet ouvrage; nous nous contenterons de donner quelques articles dans les Gazettes ſuivantes, afin de mettre le public cultivateur en état de juger lui-même & d'apprécier les travaux des Éditeurs. Nous ne terminerons cependant pas cette annonce ſans rendre à la Société économique de Berne le tribut de louanges qui lui ſont légitimement dues par ſon zele & les excellentes productions qu'elle nous a données; ce qui eſt un préjugé favorable pour le livre que nous annonçons.

Traité du plantage & de la culture des principales plantes potageres, recueilli du Dictionnaire Anglois de Miller, par les ſoins de la Société économique de Berne. A Yverdun, & ſe trouve à Paris chez Deſſaint 1768, un vol. in-12.

Ce traité eſt très-utile pour les perſonnes qui voudroient prendre ſoin de leurs potagers par elles-mêmes, ou veiller ſur les travaux d'un Jardinier ignorant. Pluſieurs Jardiniers potagiſtes pourroient y prendre de bonnes leçons, mais il eſt rare que ces ſortes de gens achettent des livres, ou qu'ils veuillent abandonner les mauvaiſes routines qu'ils ont contractées dès leur jeuneſſe.

Il eſt parlé dans ce traité du potager, du fumier, des couches, de l'artichaut, des cardes, du concombre, du melon, de l'aſperge, du celeri, du ſalſifix, de la chicorée, du chou, de l'épinar, de la laitue, de la bette, de l'oignon, des pois, des haricots, du navet, de la carote, du raifort rave, ou radis.

DE BAYEUX.

On a vu dans la Gazette N°. 52 de cette année, que M. Biodos, Abbé Commendataire & Doyen des Chanoines & Chapitre de Bayeux, avoit fourni de puiſſans ſecours aux pauvres de cette Ville, & qu'il avoit engagé MM. les Chanoines, la Nobleſſe & la Magiſtrature à joindre leurs aumones à celles qu'il avoit fait diſtribuer. Cette invitation a produit le plus grand effet, & a occaſionné l'établiſſement d'un Bureau de charité deſtiné à ſubvenir aux beſoins réels de ceux qui ſont dans l'indigence compiette, & à extirper la miſere qui n'eſt cauſée que par l'indolence ou la fainéantiſe.

M. l'Évêque de Bayeux, premier Adminiſtrateur de ce Bureau, eſt ſecondé dans ſon adminiſtration par le zele des Magiſtrats, des Gentils-hommes & des Notables de la Ville. MM. les Adminiſtrateurs nomment tous les trois mois des Députés de chaque état pour faire la quête chacun dans ſon ordre; chacun de ces Meſſieurs rapporte à la caiſſe l'argent qu'il a reçu. Tous les mois MM. les Curés de la Ville ſe trouvent à une aſſemblée, & MM. les Adminiſtrateurs leur délivrent des ſecours conformément aux beſoins de leurs Paroiſſes.

Depuis cet établiſſement qui fait tant d'honneur à l'humanité, on ne voit plus de pauvres dans les Égliſes & dans les rues de Bayeux; la police s'étudie à diſcerner le vrai pauvre du mandiant pareſſeux.

MM. les Maire & Échevins ont de leur côté établi dans un vaſte édifice, une manufacture dont feu M. l'Abbé Hugon, Vicaire général, fut le premier bienfaiteur & Adminiſtrateur. M. l'Abbé du Chatel eſt actuellement chargé de cette adminiſtration. Son zele éclairé & actif procure un grand bien à la Ville & à la campagne. La jeuneſſe apprend dans cette manufacture à filer la laine; on en fabrique des étoffes qu'on fait teindre en toutes ſortes de couleurs par d'habiles Ouvriers. On ne peut donner aſſez d'éloges à de tels établiſſemens, qui prouvent qu'il eſt encore des cœurs remplis d'humanité.

BROUETTE PERFECTIONNÉE.

M. Munier, Sous-Ingénieur des ponts & chauſſées de la Généralité de Limoges, & Membre de la Société d'agriculture de la même Ville, nous a fait remettre un très-bon mémoire ſur les brouettes qui ſervent dans les travaux de l'agriculture ou des bâtimens. Nous avons ſenti l'importance & l'utilité de ſes recherches, & nous comptons publier ſon Mémoire dans le Journal de Septembre prochain. En attendant que le

public en jouiſſe, nous allons faire connoître les changemens que M. Pingeron, Capitaine d'Artillerie & Ingénieur au ſervice de Pologne, a fait dans cet inſtrument. La briéveté de ſa lettre eſt la ſeule raiſon qui nous engage à les rendre publiques par la voie de la Gazette, de préférence au Mémoire qui annonce une profonde connoiſſance des mathématiques dans ſon Auteur, & l'envie d'être utile à l'humanité, motif qu'on ne ſçauroit trop encourager & récompenſer.

Quoique les brouettes ſoient peut-être un des inſtrumens dont on faſſe le plus d'uſage dans l'agriculture, la conſtruction des ouvrages militaires & des grands chemins, on ne voit point qu'on ſe ſoit attaché à la perfectionner. En quelque partie de l'Europe où l'on ait, une brouette eſt toujours une brouette, c'eſt à-peu-près la même forme & les mêmes dimenſions. Ceux qui ont été employés dans les travaux militaires, auroient cependant dû s'appercevoir que les brouettes étoient très-imparfaites, mais la routine n'eſt que trop ſouvent le guide qui les dirige.

Les inconvéniens de la brouette ordinaire ſe réduiſent, 1°. A la fatigue qu'éprouve le Travailleur en portant preſque la moitié de la charge, puiſque la brouette eſt un levier de la ſeconde eſpece, c'eſt-à-dire, celui où le poids eſt entre la puiſſance & le point d'appui qui eſt ſur la roue.

2°. La difficulté du *deverſement* fatigue beaucoup le Manœuvre, puiſqu'à la ſuite d'un travail pénible, il faut qu'il faſſe de plus grands efforts. Or, perſonne n'ignore que toute machine où la puiſſance n'agit pas uniformément, eſt défectueuſe.

3°. Les brouettes ordinaires charient fort peu de terre.

La brouette que je propoſe obvie à ces trois inconvéniens. Toute la peſanteur eſt ſur l'axe de la roue, ou plutôt du cylindre que j'y ſubſtitue. Le deverſement eſt aiſé, puiſqu'à l'aide de la planche, qui eſt au bout qui forme la baſcule, tout ſe décharge en ſoulevant ſimplement les bras de la brouette, juſqu'à ce qu'ils ſoient à-peu-près perpendiculaires. Enfin, cette nouvelle brouette, ſans être de beaucoup plus chere que les autres, peut être conſtruite par-tout, & contient aiſément la moitié en ſus des autres. Voici en deux mots en quoi conſiſte ſa conſtruction.

Que l'on imagine une brouette ordinaire dont les côtés de la caiſſe ſoient à plomb au-lieu d'être inclinés vers le fond pour faciliter le deverſement. La planche qui eſt au bout porte deux boulons de fer aux deux extrêmités de ſa partie ſupérieure, c'eſt-à-dire, aux deux angles. Ces boulons entrent dans deux plaques de fer qui ſont clouées aux deux côtés de la brouette. Ce bout a pour lors le mouvement des ſabords d'un Navire, & s'ouvre par le bas. Une verge de fer ou un morceau de bois faiſant ſaillie d'environ un pied & demi, eſt placé dans le milieu & dans le même plan que cette planche du bout de la brouette. On attache une corde à l'extrêmité de cette verge. Le Manœuvre la tire à lui après avoir lâché les deux cordes qui ſont attachées par le bas de la même planche. Cette derniere opération eſt très-ſimple. Les cordes portent un anneau de fer que l'on fait entrer dans les bouts des traverſes de la planche qui eſt la plus près du Manœuvre, ou dans deux boulons placés dans le voiſinage; c'eſt ainſi que ſe ferme la brouette.

Il convient de mettre un forte traverſe vers le bout preſque au haut de la caiſſe, pour l'entretenir, ce que peuvent cependant faire les deux premiers boulons dont j'ai parlé, ils ſont rivés ſur les anneaux dans leſquels ils ſe meuvent. Ces rebords aſſujettiſſent les anneaux, & ceux-ci les côtés de la brouette.

Quant à la roue, j'y ſupplée par un cylindre d'environ de la longueur du tiers de la largeur de la brouette, ce qui lui donne plus d'aſſiette. Je le place dans une chape de bois dont la partie ſupérieure eſt d'un peu plus qu'un pied en quarré; au milieu de ce quarré eſt un boulon de fer que je fais entrer preſque au milieu du fond de la brouette où je le fais river, en laiſſant cependant au cylindre la liberté de ſe mouvoir à-peu-près comme les roulettes que l'on met ſous les lits ou ſous les pieds des fauteuils.

Cette complication de la machine eſt devenue indiſpenſable, afin que le manœuvre puiſſe dégager plus facilement le cylindre de deſſus une pierre. La brouette change alors plus aiſément de direction. On peut empêcher que le ſable ne gêne le mouvement en rivant le boulon au fond de la brouette. J'ai ſupprimé la roue pour la remplacer par